



ÉCHELLE DE JUSTES SALAIRES POUR LES CONTRATS FÉDÉRAUX DE CONSTRUCTION

La *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* prévoit que tous les travailleurs engagés sur les chantiers de construction fédéraux doivent toucher un juste salaire. Le Programme du Travail du Développement des ressources humaines Canada tient à l'application de la loi, y compris l'obligation de payer une juste salaire.

le 16 décembre 2002

Terre-Neuve et Labrador – Central, Ouest et Labrador (Gander, Grand Falls, Cornerbrook, Goosebay)

CATÉGORIE DE MAIN-D'MANŒUVRES	TAUX DE JUSTE SALAIRE NON INFÉRIEUR À
*Électriciens	18,27 \$
Plombiers	17,31 \$
Tuyauteurs monteurs de tuyaux à vapeur	14,95 \$
Monteurs de réseaux d'extincteurs automatiques	19,65 \$
Toliers (ouvriers de feuilles de métal)	16,19 \$
Monteurs de charpentes métalliques et ferrailleurs	19,70 \$
Charpentiers-menuisiers	12,99 \$
Briqueteurs-maçons	16,24 \$
Finisseurs de béton ou ciment	17,10 \$
Platriers, latteurs et poseurs de systèmes intérieurs	13,33 \$
Couvreurs de toits multicouches	12,03 \$
Peintres	12,41 \$
Poseurs de sols résilients	14,95 \$
Mécaniciens de machinerie lourde	14,33 \$
Mécaniciens en réfrigération et climatisation	18,15 \$
Conducteurs/opérateurs de grue automotrice	17,61 \$
Conducteurs de camions	12,59 \$
Conducteurs-machin. Lourde sauf grue niveleuse, pavage et asphalte	13,69 \$
Conducteurs de niveleuse (grader)	14,74 \$
Conducteurs de machinerie de pavage et d'asphaltage	14,00 \$
Soudeurs sauf pour la plomberie et tuyauterie	14,46 \$

Ouvrier chargé de diriger la circulation	8,36 \$
Manœuvres (sauf asph., circul., Coffreur béton)	9,79 \$
Magasineurs de poudre et foreurs	14,43 \$
<p>L'échelle des justes salaires préparée par : Normes de travail et équité en milieu de travail Programme du travail, Développement des ressources humaines du Canada Basée sur l'Enquête nationale sur les taux salariaux dans le secteur de la construction (2002) faite par la Division des petites entreprises et enquêtes spéciales, Statistique Canada.</p>	

*Dénote un métier obligatoire: un métier qui exige une licence ou un enregistrement d'apprentissage valide en Terre Neuve et Labrador.

L'ENTREPRENEUR DOIT NOTER :

- a) QUE PENDANT LA DURÉE DE CE CONTRAT, LES TAUX DE SALAIRE ÉNUMÉRÉS DANS L'ANNEXE PEUVENT ÊTRE REVISÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES CONDITIONS DE TRAVAIL, et
- b) QUE DANS L'EXÉCUTION DE TOUT TRAVAIL PRÉVU PAR LE CONTRAT, L'ENTREPRENEUR EST AUSSI ASSUJETTI AUX LOIS ET REGLEMENTS PROVINCIAUX, et
- c) LES TAUX OMBRÉS S'APPLIQUENT SEULEMENT POUR LES PREMIÈRES 40 HEURES DU TRAVAIL DANS UN CYCLE DE PAYE DE SEPT JOURS. SELON LA LÉGISLATION PROVINCIALE CONCERNANT LE SALAIRE MINIMUM, LE SALAIRE MINIMUM POUR LES HEURES TRAVAILLÉES AU DELÀ DE 40 ÉGALE UN FOIS ET DEMI LE SALAIRE MINIMUM RÉGULIER. POUR CETTE RAISON, À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE ÉCHELLE, TOUS TAUX OMBRÉS DEVIENT \$9.00 POUR TOUTES HEURES TRAVAILLÉES AU DELÀ DE 40, ET
- c) "LE TAUX DES JUSTES SALAIRES" RÉFÈRE AU TAUX DE RÉMUNÉRATION EN SALAIRE ET NE COMPREND PAS LA RÉMUNÉRATION SOUS FORME D'AVANTAGES SOCIAUX (TELS, PAR EXEMPLE, LES PLANS D'ASSURANCE MÉDICAL OU DENTAIRE, OU LES RÉGIMES DE PENSION).

POUR OBTENIR D'INFORMATION SUR LA *LOI SUR LES JUSTES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL* ET SUR LES TAUX DE JUSTES SALAIRES, CONTACTEZ LE BUREAU LOCAL DU PROGRAMME DU TRAVAIL LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS EN CHERCHANT DANS LES PAGES BLEUES DE VOTRE ANNUAIRE SOUS **GOVERNEMENT DU CANADA, DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA**. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TÉLÉPHONER AU **1-800-OCANADA**.

